

# Le concours de français

## L'Association d'Éducation

*accomplit pour nos écoles!*

- Maintient l'enseignement de la religion et de la langue française au bénéfice de plus de 10,000 écoliers répartis dans 440 classes.
- Organise un concours annuel de français auquel, en 1958, participèrent 5,300 élèves représentant 137 écoles.
- Encourage de façon pratique l'organisation de festivals de la chanson française.
- Enrichit les bibliothèques scolaires de livres français grâce à la contribution du Sou de l'Écolier.
- Vient en aide aux élèves canadiens-français de l'Institut Pédagogique: prêts (au montant de \$6,840 en 1957-58), cours de religion, de français et de pédagogie, transport par autobus, direction intellectuelle, etc.
- Assure le placement de 440 instituteurs et institutrices dans nos écoles de langue française.
- Garantit le bon fonctionnement de nos écoles grâce aux services de deux visiteurs qualifiés en pédagogie.
- Favorise la fondation d'Associations de Parents et Maîtres.
- Etc., Etc., Etc.

*Notre langue et notre religion!*

En 1916 l'enseignement du français était supprimé dans nos écoles franco-manitobaines!

En 1958, l'enseignement du français est permis officiellement à partir du grade 4 mais pas encore dans les grades 1, 2 et 3.

Aujourd'hui comme hier il faut demeurer en état d'alerte et même si la situation s'est améliorée il faut quand même s'intéresser plus que jamais au progrès de nos écoles.

Aujourd'hui il faut surveiller la situation scolaire et étudier toute nouvelle forme d'administration de nos écoles, surtout celles qui pourraient nuire aux facilités d'enseignement de la religion et de la langue française.

En 1958 nous n'avons pas assez d'instituteurs qualifiés pour nos écoles franco-manitobaines!

En 1958 il y a chez nos jeunes une négligence, un abandon presque dans l'usage habituel de la langue française!

L'Association d'Éducation en collaboration constante avec nos 440 instituteurs de langue française fournit un effort surhumain pour la vie, le progrès et le succès de nos écoles.

A tous les franco-manitobains de soutenir généreusement leur Association d'Éducation puisque leur offrande contribuera à un meilleur rendement religieux, culturel et général de . . . NOS ECOLES!

SHSB-REF-DORGE-6736-P117-B

Société historique de Saint-Boniface

Le concours de français a été créé par l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AECFM). Créée en 1916 suite à l'interdiction d'enseigner le français dans les écoles publiques du Manitoba, l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AECFM) s'est donné comme mandat d'assurer l'enseignement du français malgré tout. Elle joua le rôle de ministère de l'instruction publique pour l'enseignement du français et organisa des cours pour tous les niveaux scolaires. C'est elle aussi qui organisa le concours de français. Ainsi, en 1958, 5 300 élèves y participent représentant 137 écoles.

Concours de français de l'Association d'éducation  
des Canadiens français du Manitoba

1958

DICTÉE (20 points)

Grade 5

Directives aux professeurs:

- 1 - Dire aux élèves que la dictée comprend deux parties: vingt mots d'orthographe usuelle et six phrases.
- 2 - Dicter les mots lentement, puis les relire.
- 3 - Lire les phrases pour que les élèves en comprennent le sens.
- 4 - Dicter les phrases en donnant le point final de chacune.
- 5 - Relire les phrases.

fourmi	traîneau	quarante	dehors
langue	carré	catéchisme	maçon
tabac	police	timbre	parrain
certain	renard	huile	enveloppe
histoire	dessus	morceau	paresse

Les oiseaux chantaient un joli refrain dans la forêt.  
Les branches sèches furent coupées et brûlées.  
Je cherchais ma casquette et mes gants.  
Maurice allumera le feu tous les matins.  
Ils sont partis ce soir avec leurs deux camarades.  
Vous penserez que vos parents travaillent toujours pour votre bonheur.

(Enlevez  $\frac{1}{2}$  point par faute d'orthographe et de grammaire, et  $\frac{1}{4}$  de point par faute dans les signes orthographiques et les majuscules).